Numéro 156

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MAI - JUIN 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°156
Vol. 2
Mai - Juin 2026

SOMMAIRE

- Rolly Sambu Kutshi Kinkela, *Cybercriminalité financière en République Démocratique du Congo : cadre juridique et responsabilité des banques face à la fraude électronique* 1
- Osborn Ndomba Tshisekedi, *La possession d'état d'époux en droit congolais : de la réalité sociologique à la preuve juridique* 6
- Charles Cubaka Cicura, *Responsabilité civile de l'État congolais pour les crimes des milices privées : entre promesses constitutionnelles et impunité réelle* 14
- Rodrick Masenga Mbaku, *Autochtonie, expropriation écologique et dépendance forestière en République Démocratique du Congo : dynamiques de domination, vulnérabilités structurelles et recompositions socio-écologiques* 21
- Paul Boyamba Simba, Reagan Ngonzo Kitumba et Patience Kimvula Ya-Malosa, *Prérequis et réussite académique des étudiants des classes de recrutement à l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa* 39
- Michael Mbau Wandjo, *Théories générales sur la responsabilité pénale des hauts dirigeants en droit constitutionnel pénal : vers un mouvement d'imprégnation ou d'infiltration pénale du droit constitutionnel*…...47
- Fleury Kitambala Kapinji, *Politiques publiques de gestion des nuisances sonores à Kinshasa-Tshangu : entre norme légale et kaléidoscope normatif*.....52
- Noé Tshipepele Mutombo, *La Constitution de la République Démocratique du Congo à l'épreuve des réalités sociopolitiques : enjeux et contextes de la révision ou du changement*.....59
- Jonathan Koy Shipa, *La politique de défense en RDC : enjeu stratégique pour l'équilibre sécuritaire de la sous-région des Grands Lacs africains*.....66
- Hery Kanyinda Masimbo, Basile Osokonda Okenge et Ruben Ndjodji Bambe, *Lutte pour le changement (LUCHA) : autopsie d'une dynamique sociopolitique d'un mouvement citoyen en République Démocratique du Congo*.....76
- Crispin-Bismarck Bope Mikobi, *La distance entre le discours politique et la vérité sociale : paradoxe communicationnel du dire et de l'action* 86
- Elie Ndie Mweze, *La fiscalité de la profession d'avocat en République Démocratique du Congo : entre difficultés de mise en œuvre et perspectives de modernisation* 93
- Billy Moboto Mokwami, Isaac Pelendo Zugbangba et Roger Muanda Ngimbi, *Usages et appropriation des tablettes numériques en contexte de formation continue des enseignants du primaire de Kenge, Kasangulu et Kimbanseke en RDC* 99
- Emile Yenyi Aseke, *Le régionalisme politique face au sous-développement en RDC : regard sur la province du Sankuru* 104
- Djens Malanda Nzambi, *La dérive électorale au-delà du continent africain : regard critique sur la campagne présidentielle américaine de 2024* 111
- Betty Muswamba Malu, *L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC face aux réalités congolaises : entre essence coloniale du droit commercial et nécessité d'un regard anthropologique sur les instruments douaniers*..116
- Denouvelle Wadipoy Osonga, *L'impasse d'une juridiction hybride en RDC : souveraineté, institutionnalisation manquée et résistances politiques* 122
- Chadrack Mabondo Etumadja, *Les institutions d'appui à la démocratie : défi constitutionnel par rapport à la séparation des pouvoirs en RDC* 126
- Hervé Ramazani Kamandji et Justin Muntumosi Mukala, *Gouvernance territoriale et action publique en RDC : analyse multiniveau des processus d'articulation centre-territoires dans la ville-province de Kinshasa*....133
- Ange Malwano Kingunza, *Entrepreneuriat féminin comme facteur de réduction de la pauvreté dans une entité territoriale décentralisée de la ville de Kinshasa* 142
- Fiston Kainga Omari, *De l'exécution des arrêts et ordonnances en référé du juge administratif* 151

- Vincent Semivumbi Serugendo, Jonathan Enguta Mwenzi et Michel Remo Yossa, *Engagement organisationnel et performance au travail des salariés de quelques entreprises du portefeuille de l'État congolais*……...159
- Michel Baruti Kpako, *Analyse critique des réformes récentes du système fiscal en RDC à la lumière de la loi n°23/053 du 30 novembre 2023 relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques* 166
- Jean-Paul Lumvutu Mandiangu, *Aperçu des conflits armés en République Démocratique du Congo, leur nature juridique et quelques pistes de solution* 171
- Yves Madi Lubuese, *Le régime fiscal de la sous-traitance en droit congolais : enjeux de la retenue à la source et impact sur les PME locales* 185
- Léonard Ndaye Bakamba, *La protection du débiteur non-commerçant dans les procédures d'exécution forcée en droit OHADA : entre effectivité du recouvrement et sauvegarde des droits fondamentaux* 190
- Guylain Mbeku Assumani et Blaise Eugène Mvumbi Bamueneko, *La théorie du chaos créatif dans la diplomatie transformationnelle : une architecture de la rupture pour un nouvel ordre géopolitique en RDC* 196
- Jacob Gene Obi, André Mampuya Nzita, Christian Ibolobolo Mobali et Fils Milau, *Analyse en composantes principales des paramètres physico-chimiques et de la contamination métallique de la rivière Ripeta*……205
- Guernoche Yav Mutach-Rish, *La guerre d'agression en République Démocratique du Congo : enjeux juridiques et géopolitiques dans les relations internationales* 212
- Clever Freddy Lubala Kasumbi, Serge Kayila Mutombe et Alain-Percy Payanzo Ntsomo, *Microfinance numérique et financement des femmes entrepreneures dans la ville de Kinshasa* 220
- David Ma Mabanza Livingstone, *Démembrement des provinces et dynamiques de pouvoir en République Démocratique du Congo : entre politisation des institutions et conflits institutionnels dans la province du Kwilu* 229
- Junior Kelekele Kalala, *De l'exécution des sentences arbitrales en droit OHADA : la question du juge compétent en matière* 235
- Michel Sava Tami, *La transmission universelle du patrimoine d'une société unipersonnelle à associé personne morale : enjeux et perspectives* 240
- Kabuya Kadiata, *L'insécurité juridique et judiciaire dans la détermination de la responsabilité liée aux opérations aériennes militaires en RDC : enjeux et perspectives de réparation* 250
- Kanza Dungunzabolo Coco, *La réception jurisprudentielle de l'abus de biens sociaux en droit congolais : entre résistances nationales et convergence OHADA* 255
- Charles Kalema Lohaka, *Les abus de procédure et la crise de légitimité de la justice pénale en République Démocratique du Congo : analyse sociojuridique à partir du cas de la province du Sankuru* 267
- Bertin Mbunga Lolango, Salem Bafwa Meta et Richard Musomo Amundala, *Jeux éducatifs et développement harmonieux de la personnalité des enfants du niveau préscolaire : étude menée dans les écoles maternelles de la Sous-Province éducationnelle de N'djili I* 274
- Josué Mufuankolo Mafuta, *Poursuites chaotiques de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux : causes et pistes de solution* 280
- Jacques Ntumba Kabeya Wa Muenyi, *Écosystème entrepreneurial, accompagnement et réussite des PME en République Démocratique du Congo : guide pratique pour les futurs entrepreneurs* 288
- Jonathan Kuzituka Mayele et Patience Mangala Olwebe, *Perception des enseignants sur le test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnelle : étude menée auprès des enseignants de la sous-division Kikwit II* 297
- René Mvutu Ngambele, *Paradiplomatie comme stratégie de contournement et de gestion rationnelle de la balkanisation de la RDC* 305
- Beni Masisa Nzuzi, Tino Munkweme Kamoni et Macaire Mulopo, *Opportunités et contraintes de l'entrepreneuriat des jeunes dans la ville-province de Kinshasa : une étude exploratoire auprès des jeunes de la commune de Ngaba* 313
- Micheline Mutombo Kasongo et Lambert Lopema Onema, *Les investissements miniers chinois à l'épreuve de la concurrence américaine en RDC* 322
- Boaz Lunzeya Kambongo et Héritier Ekanga Alomba, *Avis à tiers détenteur : entre nécessité de recouvrement fiscal et préservation de la trésorerie du contribuable* 328

- Chirack Ibula Bayekula, *Responsabilité civile d'un opérateur minier et effectivité du principe pollueur-payeur en RDC au regard de la suspension des activités minières de Congo Dongfang Mining* 334
- Jean-Cyrus Mirindi Batumike Nkuba, *Le contrôle par le juge de la conformité de l'expression référendaire aux normes hiérarchiquement supérieures en droit comparé* 344
- Jean Omba Dimandja, *Accords politiques en République Démocratique du Congo : entre stabilisation conjoncturelle et crise de légitimité* 350
- Jean-Jules Mongungu Bol Nsiamoy, *Crise conceptuelle de l'État au regard de la survivance de l'autorité coutumière en Afrique postcoloniale* 356
- Salomon Osako Okonda, *Causes, conséquences de la déperdition scolaire et stratégies d'atténuation : étude menée dans le territoire de Lodja (Sankuru-RDC)*.....363
- Fila Dinganga, *L'arbitrabilité des différends issus des marchés publics : Perception comparée entre le droit congolais et le du droit français*.....369
- Albert Ekesela Osomba, *Les défis contemporains de la fonction constituante* 378

MICROFINANCE NUMERIQUE ET FINANCEMENT DES FEMMES ENTREPRENEURES DANS LA VILLE DE KINSHASA

par

Clever Freddy LUBALA KASUMBI

Serge KAYILA MUTOMBE

Alain - Percy PAYANZO NTSOMO

(Tous) *Apprenants en D.E.S., Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa*

Résumé

L'entrepreneuriat féminin constitue un levier essentiel du développement économique et social en République du Congo. Cependant, les femmes qui souhaitent lancer ou développer une activité se heurtent à un obstacle majeur : l'accès au financement au sein du système bancaire traditionnel. La microfinance numérique se présente comme une solution innovante pour améliorer leur inclusion financière en leur fournissant des crédits, des services d'épargne et des formations adaptées à leurs modes de vie, car la microfinance a longtemps été vue comme un levier essentiel du développement économique des populations vulnérables.

Cet article visait à analyser les contraintes d'accès à la microfinance numérique par les femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa. L'analyse statistique montre que 70,9 % des enquêtées possèdent un compte dans une institution de microfinance, contre 29,1 %. En ce qui concerne l'accès des femmes entrepreneures aux services financiers numériques, 49,6 % disent avoir accès au crédit, 20 % des femmes ont accès à l'épargne et 17 % des femmes utilisent les services financiers digitaux pour une assurance. Par rapport à la possession d'un compte mobile money, elles sont 85 % à en avoir contre 14,89 % Par ailleurs, 56 % des femmes entrepreneures affirment que les services financiers numériques fournis par les IMF ont une incidence très positive ; suivi de 20,6 % qui estiment que l'incidence est positive, et enfin 12,8 % des femmes sont neutres. En termes de confiance, la majorité des femmes entrepreneures (37,6 %) affichent une très grande confiance dans les services financiers numériques. En utilisant l'analyse économétrique, nous avons découvert que malgré les avantages des services financiers numériques offerts par les IMF aux femmes entrepreneures, celles-ci estiment qu'il existe des contraintes qui rendent ces services financiers désavantageux, notamment la présence de risques élevés, une faible réglementation et un niveau d'éducation financière faible.

Mots-clés : *microfinance numérique, femmes entrepreneures, IMF, Kinshasa*

INTRODUCTION

L'entrepreneuriat féminin est un pilier essentiel du développement économique et social en République du Congo. Cependant, les femmes qui souhaitent créer ou développer une entreprise se heurtent à un obstacle majeur : l'accès au financement dans le système bancaire traditionnel. La microfinance numérique se présente comme une solution innovante qui permet d'améliorer leur inclusion financière en leur fournissant des crédits, des services d'épargne et des formations adaptées à leur mode de vie. En effet, la microfinance a longtemps été vue comme un levier essentiel du développement économique des populations vulnérables, en particulier des femmes entrepreneures (Philibert Andriamanantena, 2025).

En effet, l'importance croissante des institutions de microfinance (IMF) trouve son explication historique dans le rôle central qui leur a été attribué dans la lutte contre la pauvreté. Ces institutions sont vues comme des outils essentiels pour l'inclusion financière dans les pays les moins avancés, en fournissant un accès aux services financiers pour les populations exclues du système financier traditionnel. Dans leur modèle économique, les IMF se sont traditionnellement appuyées sur des liens sociaux étroits avec leurs clients, ce qui leur a permis de mieux identifier leurs besoins et de proposer des produits adaptés à leur profil. Cette approche relationnelle basée sur le « contact physique » a permis de multiples interactions régulières dans le temps, répondant ainsi aux attentes des clients au cours des différentes phases de la relation, de la conquête à la fidélisation (Mireille Élodie Moyole ; 2024).

Les produits et services proposés par le système de microfinance constituent une composante essentielle des nouvelles innovations financières solidaires. La solidarité se manifeste également à travers la nature des produits, notamment le microcrédit, la microépargne, la microassurance et la microaction, ainsi que le transfert de fonds (Mayoukou, 2003 ; Lelart, 2005). Depuis quelques décennies, l'arrivée du numérique a modifié en profondeur les pratiques IMF. Cette évolution pose de nombreuses questions sur l'intérêt et l'utilité de l'intégration des technologies numériques dans ces institutions. Plusieurs solutions technologiques ont été mises à l'essai dans ce secteur, notamment les assistants numériques personnels, les

dispositifs de paiement électronique, les cartes de crédit et de débit, les guichets automatiques biométriques, ainsi que les services bancaires en ligne.

Cette étude a donc pour objet d'analyser les contraintes d'accès à la microfinance numérique par les femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa. Cette étude traitera des ponts suivants : le premier passe en revue la littérature, le second expose la méthodologie et enfin, le troisième point expose les résultats et les discussions.

I. REVUE DE LITERRATURE

Les technologies numériques modifient de manière significative les modalités de financement dans les pays en développement. En ce qui concerne Madagascar, le développement du mobile money, des plateformes de microfinance en ligne ainsi que des solutions de paiement numérique a favorisé l'élargissement de l'accès aux services financiers pour des populations qui étaient jusqu'alors exclues. Actuellement, plus de 70 % des transactions financières au niveau local s'effectuent par le biais de services numériques, ce qui représente une opportunité structurelle significative. Ces innovations financières ne se restreignent pas uniquement aux modalités de paiement, mais elles facilitent également l'organisation de la comptabilité communautaire, le suivi des flux d'épargne, ainsi que l'amélioration de la transparence des fonds solidaires. Par conséquent, l'incorporation des technologies numériques au sein des dispositifs de microfinance peut favoriser une augmentation du taux de remboursement tout en diminuant les coûts opérationnels (Turcu, C., & Turcu, C. (2017).

Mayoukou et ses collaborateurs (2020) soulignent que le numérique transforme la chaîne de valeur de la microfinance. L'atout en matière de localisation, sous l'égide du réseau dense des plateformes de téléphonie mobile, réside dans l'effet d'éviction engendré par la proximité des agences, résultant de la diminution de la distance physique grâce aux outils numériques. Disponibilité des kiosques de dépôt et de retrait d'argent : Orange Money, MNT Money, etc. Agrément d'émetteur de monnaie électronique : diminution de l'utilisation des espèces dans le cadre du « mode transactionnel traditionnel » de la microfinance et de sa clientèle.

Fatima Zahra et ses collaborateurs (2025) démontrent que l'intégration des technologies financières par les institutions de microfinance est conditionnée par un ensemble de facteurs interdépendants, parmi lesquels figurent la qualité des infrastructures technologiques, la maturité organisationnelle, le cadre réglementaire, le niveau de compétence numérique du personnel, ainsi que la volonté stratégique des dirigeants. Seck Fall (2015) examine également comment l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) dépend des caractéristiques de l'institution de microfinance (IMF), telles que l'âge et le sexe du gérant, le mode d'organisation, la taille, entre autres. Elle est également tributaire de la nature de son éventail de produits et services financiers. Certaines prestations intensives en technologie encouragent l'investissement des institutions de microfinance (IMF) dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), tandis que d'autres ne le font pas. L'investissement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) accroît de manière significative la probabilité que l'institution de microfinance (IMF) affiche une performance sociale satisfaisante.

Dans le cadre de l'entrepreneuriat féminin, Kouadio et Yoboué (2018) soulignent que l'octroi de microcrédits numériques offre aux femmes la possibilité d'investir dans des activités entrepreneuriales, d'accroître leur niveau d'éducation financière, d'améliorer leurs revenus et de favoriser l'inclusion financière. Dans la même veine, Beck et Demirgüç-Kunt (2008) démontrent que les institutions de microfinance (IMF) contribuent à l'augmentation de l'inclusion financière, bien que des obstacles persistent, tels que les taux d'intérêt élevés et l'absence de garanties.

Selon Kabeer (2005), il est démontré que l'accès au crédit encourage une prise de décision stratégique plus proactive de la part des femmes entrepreneures, tant au sein de leur foyer que dans leurs activités professionnelles, bien que l'efficacité de cette dynamique soit conditionnée par les contextes culturels et familiaux. En République Démocratique du Congo, le manque de stratégies d'accompagnement pour les femmes entrepreneures bénéficiaires restreint les opportunités offertes par les institutions de microfinance concernant les activités féminines. Par conséquent Afin d'optimiser l'impact de la microfinance sur l'entrepreneuriat féminin, il est impératif de mettre en place des stratégies d'amélioration, notamment celles axées sur le numérique.

D'après les travaux de Cull, Demirgüç-Kunt et Morduch (2009), une stratégie intégrant le microcrédit, la formation ainsi qu'un accompagnement technique s'avère plus efficiente qu'une simple attribution de prêts. L'incorporation de technologies novatrices, telles que le mobile money, pourrait également favoriser l'accès aux services financiers formels et renforcer l'autonomisation économique des femmes dans les zones rurales (Banque Mondiale, 2021). Il est donc impératif de mettre en place une politique publique plus

proactive et en adéquation avec les réalités locales afin de garantir l'optimisation du potentiel de la microfinance. Par conséquent, l'accès au crédit à lui seul ne garantit pas la pérennité des entreprises. De nombreuses femmes bénéficiaires de microcrédits rencontrent des difficultés à développer leurs activités de manière durable, en raison d'un manque de formation, notamment dans le domaine numérique, ainsi que d'un suivi entrepreneurial insuffisant.

En outre, les normes culturelles et les dynamiques familiales influencent l'utilisation des crédits par les femmes entrepreneures. Par conséquent, il serait souhaitable que les institutions de microfinance offrent également des formations en gestion financière, en finance numérique ainsi qu'en développement entrepreneurial (Ledgerwood, 2013). En raison de l'absence d'un encadrement optimal en matière de crédits, un certain nombre de femmes entrepreneures, qu'elles soient issues de milieux urbains ou ruraux, se voient contraintes de solliciter des prêts auprès de plusieurs institutions financières afin de répondre aux exigences de remboursement. Cette situation peut conduire à une spirale d'endettement insoutenable (Beck & Demirgüç-Kunt, 2008).

Micheal Omowole et ses collaborateurs (2024) soulignent que l'intégration des technologies financières dans le secteur de la microfinance modifie profondément les modalités d'accès au financement pour les petites entreprises. Les portefeuilles mobiles facilitent le dépôt, les transferts de fonds, les paiements ainsi que le remboursement des prêts, et ce, à un coût abordable. Ils revêtent une importance particulière dans les zones rurales où l'accès aux établissements bancaires est restreint, dans cette même perspective. Mbansthi (2024) met en lumière les bénéfices associés à l'accès aux services financiers numériques pour les clients des institutions financières, parmi lesquels figurent : la flexibilité d'accès aux services financiers, l'économie de temps, la réduction des coûts de transaction, la disponibilité des services, la proximité des points d'accès aux services financiers, ainsi que l'accès à des services à valeur ajoutée.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE (DONNEE, ET MODELE)

Il a été question de mener une étude sur la microfinance numérique comme outil d'activité entrepreneuriale des femmes en République démocratique du Congo. La zone d'investigation choisie est la ville de Kinshasa spécifiquement les femmes entrepreneures, ainsi 282 femmes ont été sélectionné par l'approche de choix raisonné en recourant à une approche quantitative sur base d'un questionnaire conçu a cet effet. Le logiciel SPSS 20 et stata 17 ont été utilisé pour l'analyse statistique et économétrique.

Concernant la technique économétrique, il est question de déterminer pour la variable à expliquer qui est contrainte d'accès a la microfinance numérique, les variables explicatives correspondantes qui permettent de faire une analyse. Nous avons choisi d'utiliser le modèle logit du fait que les personnes enquêtées disposent des mêmes caractéristiques socioéconomiques, démographiques et financières.

De manière générale, la régression logistique de $Y \epsilon [0,1]$ sur p variables explicatives $\{X_1, X_2, \dots, X_p\}$, consiste à considérer que :

1. La loi de Y sachant $X_1 = x_1 \dots, X_p = x_p$ est une loi de Bernoulli de paramètres $p(x_1 \dots, x_p)$ dépendant de $x_1 \dots, x_p$:

$$Y/X_1 = x_1 \dots, X_p = x_p = \mathcal{B}\left(p(x_1 \dots, x_p)\right)$$

2. La probabilité $p(x_1 \dots, x_p)$ s'écrit sous la forme :

$$p(x_1 \dots, x_p) = P(Y = 1/X_1 = x_1 \dots, X_p = x_p) = \frac{exp(\beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p)}{1 + exp(\beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p)}$$

À noter que, si l'on souhaite que le modèle contienne une constante, on considère que $X_1 = 1$, comme dans le cas d'étude.

Avec la fonction logit, la fonction définie sur [0,1] et à valeurs dans $\mathbb{R}$:

$$logit\ (x) = ln\left(\frac{x}{1-x}\right)$$

On peut montrer que:

$$logit\ \left(p(x_1 \dots, x_p)\right) = \beta_1 x_1 + \dots + \beta_p x_p$$

On est, ici, dans le cadre plus global des modèles linéaires généralisés (GLM), qui contiennent :

- la régression linéaire : la loi de Y sachant que $X_1 = x_1 \dots, X_p = x_p$ est une loi normale.
- la régression log-linéaire : la loi de Y sachant que $X_1 = x_1 \dots, X_p = x_p$ est une loi de Poisson (est une variable de comptage, d'incidents, par exemple).
- la régression logistique : la loi de Y sachant que $X_1 = x_1 \dots, X_p = x_p$ est une loi de Bernoulli.

$Y \in \{0,1\}$, on peut considérer d'autres fonctions $\boldsymbol{g}$ telles que :

$g\left(p(x_1 \dots, x_p)\right) = \beta_1 x_1 + \cdots + \beta_p x_p$ Modèle (1)

Notamment :

- $g(p) = \frac{p}{1-p}$: **régression logistique.**
- $g(p) = \Phi^{-1}(p)$, où **Φ** est la fonction de répartition de la loiא(0,1) : **régression probit.**
- $g(p) = \ln\left(ln(1 - p)\right)$: **Régression log-log.**

Cas d'une seule variable explicative

L'expression mathématique du modèle logistique, dans le cas d'une seule variable X, est la suivante : $P(M = 1|X) = P(X)$où $P(X)$ est la fonction logistique :

$P(X) = \frac{1}{1+e^{-(\alpha+\beta x)}}$ Modèle (2)

III. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1. Statistiques descriptifs

Tableau I. Répartition des enquêtés suivant l'âge des enquêtés

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Age	18 a 25 ans	48	17,0
	26 a 35 ans	126	44,7
	36 a 45 ans	64	22,7
	46 a 55 ans	30	10,6
	56 et plus	14	5,0
	Total	**282**	**100,0**

Source : auteur sur base des données d'enquête. Cette source est la même pour la suite de tableaux

A la lecture des informations sur l'âge des enquêtés ; les résultats montrent que la majorité ont l'âge entre 26 à 35 ans, soit 44,7%. Cela veut dire que la majorité des femmes entrepreneures sont des jeunes

Tableau II. Répartition des enquêtés suivant l'état civil, niveau d'instruction

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Etat civil	Célibataire	136	48,2
	Marié	76	27,0
	Divorcé	30	10,6
	Veuf(ve)	40	14,2
	Total	**282**	**100,0**
Niveau instruction	Aucun diplome	14	4,9
	Primaire	24	8,5
	Brevet et formation	32	11,3
	Secondaire	140	49,6
	Professional	12	4,3
	supérieure et Universitaires	60	21,2
	Total	**282**	**100,0**

A la lecture des informations sur l'état civil et le niveau d'instruction nous constatons que la majorité soit 48,2% des enquêtées sont des célibataires et 49,6% ont fait les études secondaires.

Tableau III. Répartition des enquêtés concernant la possession du compte dans une IMF, le compte mobile money et l'offre des services financiers par les IMF

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Avez-vous un compte dans une IMF	Oui	200	70.9
	Non	82	29.1
	Total	**282**	**100,0**
Quels sont Les services financiers avez-vous accès dans votre IMF	Assurance	48	17,0
	Credit	140	49,6
	epargne	58	20,6
	Autres	36	12,8
	Total	**282**	**100,0**
Avez-vous un compte mobile money	Oui	240	85.1
	Non	42	14.89
	Total	**282**	**100,0**

Concernant la détention du compte dans une IMF, 70.9% des enquêtés détiennent un compte contre 29.1%, concernant l'accès aux services financiers numériques par les femmes entrepreneures, 49.6 % affirment qu'ils ont accès au crédit, 20% des femmes ont accès à l'épargne et 17% des femmes utilisent les services financiers digitaux pour une assurance. Par rapport à la détention du compte mobile money 85 % des femmes les détiennent contre 14.89%.

Tableau IV. Opinions des enquêtés sur l'accès sur l'accès aux services financiers digitaux dans une IMF

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Votre IMF dispose t'elle des services financiers digitaux	oui	200	70.9
	Non	82	29.1
	Total	**282**	**100,0**

70.9% des femmes entrepreneures affirment que les IMFs disposent des services financiers numériques contre 29.1%.

Tableau V. Opinions des enquêtées sur l'impact des services financiers numériques fournis par les IMF

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Evaluation de l'impact des services financiers numériques dans le financement des activités	Tres positif	158	56,0
	Neutre	36	12,8
	Positif	58	20,6
	Négatif	30	10.6
	Total	**282**	**100,0**
Niveau de confiance que vous accordez aux services numériques	Faible	44	15,6
	Elevé	106	20,6
	Moyen	40	14,2
	Tres élevé	58	37,6
	Null	34	12,1
	Total	**282**	**100,0**

Sur base de ce résultat ; nous constatons que 56% des femmes entrepreneures affirment que les services financiers numériques fournis par les IMFs ont une incidence très positive ; suivi de 20.6% qui estiment que l'incidence est positive ensuite 12.8% des femmes sont neutres. Par rapport au niveau de confiance ; la majorité des femmes entrepreneures soit 37.6% ont une confiance très élevée en matière des services financiers numériques.

Tableau VI. Opinions des enquêtés sur les avantages des services financiers numériques

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Les services financiers numériques sont-ils avantageux pour vous en matière de financement	Non	200	70.9
	oui	82	29.1
	Total	**282**	**100,0**

Par rapport à l'avantage des services financiers numériques, 70.9% affirment qu'ils ne sont pas avantageux pour eux contre 29.1%.

Tableau VII. Opinions des enquêtées sur les contraintes d'accès aux services financiers numériques dans les IMFs

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Quels sont les contraintes d'accès aux services financiers numériques fournis par les IMFs	Risques elevés	152	28,4
	Règlementation faible	56	25.5
	Education financière numérique faible	74	26,2
	Total	**282**	**100,0**

Sur base de ce résultat nous constatons que malgré les avantages des services financiers numériques fournis par les IMF auprès des femmes entrepreneures ; ces dernières estiment qu'il ya des contraintes qui rendent ces services financiers désavantageux notamment la présence des risques élevés ; la faible règlementation et le niveau d'éducation financière faible.

3.2. Résultat du modèle de régression logistique

Modèle d'évaluation d'accès aux services financiers digitaux dans les IMFs par les femmes entrepreneures			
Logit regression		Number of obs =	282
		LR chi2(16) =	81.25
		prob>chi2 = 0.0000	
Log likelihood = -28.552051 Pseudo R2 = 0.1498			
Robust Modèle			
Contrainte d'accès aux services financiers digitaux	*Coefficient*	*Std. Err.*	*P>|Z|*
Risques	1.489781	0.5709645	**0.009**
Réglementation faible	1.605321	0.6224443	**0.010**
Faible Niveau d'éducation financière numerique	1.930215	0.6685391	**0.004**
Const	-0.616232	0.4687441	0.189

Source : analyse sur stata17.

Sur base de ce résultat nous constatons que la présence des risques élevés ; la faible règlementation et le niveau d'éducation financière faible constituent significativement les contraintes d'accès aux services financiers numériques dans les IMFS.

IV. ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de cette étude soulignent l'importance croissante de la microfinance numérique dans le processus d'inclusion financière des femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa. En effet, la proportion significative des personnes interrogées possédant un compte au sein d'une institution de microfinance (70,9 %) ainsi que le taux élevé de détention d'un compte de mobile money (85,1 %) illustrent l'appropriation progressive des outils financiers numériques par les femmes engagées dans des activités économiques. Ces résultats viennent confirmer les observations émises par Turcu et Turcu (2017), qui soutiennent que la digitalisation des services financiers contribue à élargir l'accès aux services bancaires et de microfinance pour les populations historiquement exclues du système financier traditionnel. Dans le contexte congolais, caractérisé par une bancarisation limitée et par l'éloignement géographique de nombreuses infrastructures financières, les technologies numériques se présentent comme un outil potentiellement capable de diminuer les obstacles à l'accès aux services financiers.

L'étude met également en lumière que le crédit constitue le service financier prédominant sollicité par les femmes entrepreneures, près de la moitié des participantes (49,6 %) affirmant en bénéficier par le biais des institutions de microfinance. Cette observation corrobore les recherches menées par Kabeer (2005) ainsi que par Kouadio et Yoboué (2018), qui mettent en exergue que le microcrédit représente fréquemment un vecteur d'accès pour les femmes à l'autonomisation économique et à l'expansion de leurs activités génératrices de revenus. Néanmoins, la proportion relativement limitée des individus bénéficiant de services d'épargne et de microassurance indique que l'inclusion financière reste encore incomplète. La microfinance numérique apparaît donc davantage axée sur la satisfaction des besoins de financement immédiats plutôt que sur l'élaboration d'une véritable stratégie de sécurisation financière pour les entrepreneurs.

De plus, les résultats indiquent qu'une majorité des femmes interrogées apprécient favorablement l'influence des services financiers numériques sur le financement de leurs activités. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment que ces services exercent une influence très favorable sur leur activité économique, tandis qu'une proportion significative affirme leur accorder un niveau de confiance élevé. Cette perception positive s'aligne avec les conclusions de Micheal Omowole et al. (2024) ainsi que celles de Mbansthi (2024), qui soulignent les bénéfices liés à la finance numérique, tels que la diminution des coûts de transaction, la rapidité des opérations financières, l'accessibilité continue des services et la proximité des points de service. Ces avantages se révèlent particulièrement significatifs dans un contexte entrepreneurial où les limitations en matière de mobilité, de temps et de liquidité représentent des obstacles considérables au développement des petites entreprises dirigées par des femmes.

Néanmoins, un résultat qui semble paradoxal requiert une attention particulière. Bien qu'une majorité des femmes admettent l'utilité et l'impact positif des services financiers numériques, 70,9 % d'entre elles estiment cependant que ces services ne leur offrent pas un nombre suffisant d'avantages. Cette contradiction apparente reflète probablement une disparité entre l'accessibilité des services et leur qualité réelle. En d'autres termes, les femmes entrepreneures admettent l'existence et l'utilité de ces services, mais considèrent que les conditions de leur utilisation restent insuffisamment avantageuses pour satisfaire pleinement leurs attentes. Cette observation s'aligne avec les analyses de Beck et Demirgüç-Kunt (2008), qui mettent en évidence que l'accès aux services financiers ne garantit pas nécessairement une inclusion financière de qualité, tant que subsistent des obstacles liés aux coûts, aux exigences de garanties ou à la protection des utilisateurs.

L'analyse économétrique fournit une perspective additionnelle sur cette problématique. Les résultats du modèle logit indiquent que les risques perçus, l'insuffisance de la réglementation et le niveau limité d'éducation financière numérique représentent des facteurs statistiquement significatifs justifiant les obstacles à l'accès aux services financiers numériques. Ces résultats corroborent les constatations de Fatima Zahra et al. (2025), selon lesquelles l'efficacité de l'intégration des technologies financières au sein des institutions de microfinance repose en grande partie sur la qualité du cadre réglementaire, la maturité technologique des établissements ainsi que le niveau de compétences numériques des utilisateurs.

La problématique du risque revêt une importance particulière. Les femmes entrepreneures semblent éprouver des appréhensions concernant les fraudes électroniques, les erreurs de transaction, les pertes financières, ainsi que l'insuffisance des dispositifs de protection des consommateurs. Cette préoccupation illustre un manque de confiance envers les institutions, ce qui pourrait entraver l'adoption pérenne des innovations financières numériques. Elle souligne l'importance de renforcer les mécanismes de sécurisation des transactions ainsi que les dispositifs de protection des clients des institutions de microfinance.

De surcroît, le niveau insuffisant d'éducation financière numérique mis en évidence par l'étude représente un obstacle significatif à l'utilisation optimale des services offerts. Ce résultat corrobore les

conclusions de Ledgerwood (2013), qui stipulent que le succès des programmes de microfinance repose non seulement sur l'accès au financement, mais également sur la capacité des bénéficiaires à appréhender les mécanismes financiers et à gérer de manière efficace les ressources acquises. Dans le cadre de Kinshasa, le manque de compétences numériques semble restreindre la capacité des femmes entrepreneures à tirer pleinement parti des opportunités engendrées par la transformation digitale du secteur financier.

En conclusion, les résultats de cette étude indiquent que la microfinance numérique représente un outil prometteur pour le financement de l'entrepreneuriat féminin, bien que son potentiel reste encore insuffisamment exploité. L'inclusion financière ne saurait se limiter à la seule fourniture de technologies numériques. Elle implique également la nécessité d'un cadre réglementaire sécurisé, d'une éducation financière appropriée et d'un soutien entrepreneurial apte à renforcer les compétences des bénéficiaires. En l'absence de ces conditions, la numérisation de la microfinance pourrait entraîner la récurrence de certaines formes d'exclusion déjà constatées au sein des systèmes financiers traditionnels.

Par conséquent, il apparaît que la contribution de la microfinance numérique au développement de l'entrepreneuriat féminin à Kinshasa est tangible, bien qu'elle soit soumise à certaines conditions. L'efficacité de cette initiative repose sur la capacité des autorités publiques, des institutions de microfinance ainsi que des opérateurs de télécommunications à établir un écosystème financier numérique qui soit inclusif, sécurisé et en adéquation avec les réalités socio-économiques des femmes entrepreneures congolaises.

CONCLUSION

L'entrepreneuriat féminin représente un levier clé du développement économique et social en République du Congo. Cependant, l'accès au financement dans le système bancaire traditionnel constitue un obstacle majeur pour les femmes souhaitant lancer ou développer une activité.

La microfinance numérique apparaît comme une solution innovante permettant d'améliorer leur inclusion financière en leur offrant des crédits, des services d'épargne et des formations adaptées à leurs modes de vie car la microfinance a longtemps été considérée comme un levier essentiel pour le développement économique des populations vulnérables.

Dans lq présente réflexion, il était question d'analyser les contraintes d'accès à la microfinance numérique par les femmes entrepreneures de la ville de Kinshasa. Ainsi, les résultats de l'analyse statistique démontrent que 70.9% des enquêtées détiennent un compte dans une institution de microfinance contre 29.1%, concernant l'accès aux services financiers numériques par les femmes entrepreneures, 49.6 % affirment qu'ils ont accès au crédit, 20% des femmes ont accès à l'épargne et 17% des femmes utilisent les services financiers digitaux pour une assurance. Par rapport à la détention du compte mobile money 85 % des femmes les détiennent contre 14.89%. En plus 56% des femmes entrepreneures affirment que les services financiers numériques fournis par les IMFs ont une incidence très positive ; suivi de 20.6% qui estiment que l'incidence est positive ensuite 12.8% des femmes sont neutres. Par rapport au niveau de confiance ; la majorité des femmes entrepreneures soit 37.6% ont une confiance très élevée en matière des services financiers numériques.

En recourant a l'analyse économétrique nous avons trouvé que malgré les avantages des services financiers numériques fournis par les IMF auprès des femmes entrepreneures ; ces dernières estiment qu'il Ya des contraintes qui rendent ces services financiers désavantageux notamment la présence des risques élevés ; la faible règlementation et le niveau d'éducation financière faible.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- KABEER N., *L'autonomisation des femmes et la réduction de la pauvreté : le rôle de la microfinance*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- LEDGERWOOD J., *La microfinance en action : principes et pratiques*, Economica, Paris, 2013.
- LELART M., *De la finance informelle à la microfinance*, Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Paris, 2005.
- MAYOUKOU C., *Système des tontines en Afrique : un système bancaire informel*, Paris, 2003.
- BANQUE MONDIALE, *L'inclusion financière et l'entrepreneuriat féminin en Afrique : défis et opportunités*, Banque mondiale, Washington D.C., 2021.

Articles scientifiques

- ALAOUI F. Z. et al., « Les déterminants de l'adoption des fintechs par les institutions de microfinance marocaines : une étude qualitative exploratoire sur les IMF de la région de Drâa-Tafilalet », *Revue française de gestion*, vol. 6, 2025.

- ANDRIAMANANTENA P., « Technologies numériques et microfinance pour le développement touristique local : vers un modèle intégré de financement durable », *Open Hall*, 2025.
- BAMIDELE M. O. et al., « Integrating Fintech and Innovation in Microfinance: Transforming Credit Accessibility for Small Businesses », *International Journal of Finance Research and Reviews*, 2024. DOI : 10.56355/ijfrr.2024.3.1.0032.
- BECK T. et DEMIRGÜÇ-KUNT A., « L'inclusion financière et le développement : le rôle de la microfinance », *Revue d'économie du développement*, vol. 16, n° 3, 2008, pp. 45-67.
- CULL R., DEMIRGÜÇ-KUNT A. et MORDUCH J., « Microfinance et performance des institutions financières : une évaluation comparative », *Revue internationale de la microfinance*, vol. 12, n° 2, 2009, pp. 112-132.
- FALL F.-S. et BIRBA O., « Adoption des technologies de l'information et de la communication en microfinance : expériences sénégalaises », 2015.
- MAYOUKOU C. et al., « Digitalisation, microfinance et inclusion financière dans le contexte de la Covid-19 », communication présentée lors d'un webinaire international, 2020.
- MOYOLE M. É., « La relation client à l'ère du numérique dans les institutions de microfinance au Cameroun : entre tradition et modernité », *Mondes en développement*, 2024.
- TURCU C. et TURCU C., « Applying Artificial Intelligence and Internet Techniques in Rural Tourism Domain », *arXiv Preprint*, arXiv:1705.09838, 2017.

Mémoires, cours et actes de colloques

- KIBALA KUMA, Effets des innovations financières sur la stabilité financière en République Démocratique du Congo, Mémoire de D.E.A., Université de Kinshasa, 2023.
- MBANTSHI, Cadre réglementaire des services financiers digitaux en République Démocratique du Congo, communication présentée au colloque « Monnaie, microfinance numérique et inclusion financière numérique dans le contexte de la RDC », 2024.
- MBANTSHI, Notes de cours de Fintechs et digitalisation, D.E.A. 2, Gestion bancaire, FASEG, Université de Kinshasa, 2025.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

